

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ACTIVITE FORMATION

Mises à jour le 4 janvier 2021

SOMMAIRE

Dispositions générales	1
Conditions de réalisation des prestations de formation	2
Conditions d'inscription	2
Clause de confidentialité	2
Protection et accès aux informations à caractère personnel	3
Propriété intellectuelle et copyright	3
Sous-traitance	3
Règlement intérieur pour le déroulement des formations	4
Conditions d'annulation ou d'absences	4
Obligations et force majeure	4
Report ou annulation de la formation du fait du prestataire	4
Annulation, absence ou interruption d'une formation du fait du client	4
Conditions financières, règlements et modalités de paiement	5
Conditions financières	5
Retard de paiement	5
Règlement des litiges, Droit applicable et juridiction compétente	6

DISPOSITIONS GENERALES

Le bénéficiaire des services, ci-après dénommé « le client », déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées sans réserve avant de passer commande.

Celles-ci déterminent les conditions contractuelles applicables à la fourniture de prestations de formation proposées par Mireille Teillet-Travers, exerçant sous la marque Artisans du soi, ci-après dénommée « le prestataire », à ses clients.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales qui pourraient leur être opposées ainsi que sur les conditions pouvant figurer sur des éléments de correspondance ou des documents émanant du client.

Mireille Teillet-Travers,

Organisme de formation, enregistré sous le numéro 82 69 12760 69 par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
8, rue de la Quarantaine – 69005 Lyon - Tel : +33 6 80 13 47 94 - contact : mireille-teillet-travers@artisans-du-soi.com
Entreprise individuelle n° SIRET : 499 857 175 00024 - code NAF (APE) 8559B – N° TVA FR37499857175
www.artisans-du-soi.com



Sont nulles toutes adjonctions, ratures, modification ou suppression portées sur les présentes et qui ne seraient pas revêtues de l'approbation du prestataire.

Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions générales, ne peut être interprété par le client comme valant renonciation par le prestataire à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales.

Toutes les offres figurant sur les catalogues, prospectus, publicités du prestataire ne peuvent être considérées comme des offres fermes.

Le prestataire se réserve la faculté de modifier les présentes conditions générales sous réserve d'en informer individuellement le client.

Ces modifications seront applicables aux contrats en cours à la condition que le client averti n'ait pas exprimé son désaccord dans un délai de 10 jours.

CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS DE FORMATION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le client peut manifester son souhait de s'inscrire à une formation dispensée par le prestataire par tout moyen.

Une analyse du besoin permet d'identifier les objectifs pédagogiques opérationnels de la prestation de formation, ou valide l'adéquation d'un programme existant, et la détermination d'éventuels prérequis.

Un devis ou convention est envoyé par le prestataire au client. Si la prestation lui convient, une convention (ou un contrat) de formation est alors envoyé pour signature.

Si des prérequis sont précisés sur le programme de formation, ils doivent être vérifiés par le prestataire, directement ou par un processus défini avec le client, avant d'accepter l'inscription.

C'est pourquoi, aucun stagiaire ne peut se présenter à une formation à la place d'un autre sans avoir été préalablement validé par le prestataire, directement (à minima 48h avant le démarrage de la formation) ou par le processus défini avec le client.

L'inscription est validée après signature de la convention ou du contrat de formation, ou lors qu'une prise en charge par un OPCO, la réception du courrier d'accord de prise en charge.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Le prestataire s'engage à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel il est tenu, les informations écrites ou orales, que l'exécution de sa prestation l'amènerait à connaître.

Mireille Teillet-Travers,

Organisme de formation, enregistré sous le numéro 82 69 12760 69 par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

8, rue de la Quarantaine – 69005 Lyon - Tel : +33 6 80 13 47 94 - contact : mireille-teillet-travers@artisans-du-soi.com

Entreprise individuelle n° SIRET : 499 857 175 00024 - code NAF (APE) 8559B – N° TVA FR37499857175

www.artisans-du-soi.com

Les obligations des parties à l'égard des informations confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la prestation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles.

Le prestataire se réserve le droit d'utiliser en référence le nom de ses clients.

PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cas où le stagiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme son adresse courriel, les conditions de la clause de confidentialité du prestataire s'applique.

Le prestataire s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris la transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés », ainsi qu'en conformité avec le règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, le prestataire s'engage à respecter ces principes et obligations, notamment pour permettre à ses clients ou stagiaires d'exercer leur droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

Les droits de propriété intellectuelle afférents aux prestations du prestataire, notamment tous les droits d'auteur, marques, dessins et modèles, base de données ou logiciels, et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété du prestataire, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à un tiers.

Conformément à l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle, le client s'engage à ne pas divulguer ou reproduire tous les supports (supports pédagogiques numériques et papiers : texte, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes...) fournis par le prestataire et à veiller au respect de cette obligations par les stagiaires inscrits par son intermédiaire, sauf autorisation écrite, explicite et préalable du prestataire.

Les contenus de formation et les documents disponibles du prestataire ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les stagiaires. Le prestataire ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant d'omissions ou de mauvaises interprétations de contenus dispensés par son intermédiaire.

SOUS-TRAITANCE

Le prestataire se réserve le droit de sous-traiter la conception et l'animation d'une prestation de formation.

Mireille Teillet-Travers,

Organisme de formation, enregistré sous le numéro 82 69 12760 69 par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
8, rue de la Quarantaine – 69005 Lyon - Tel : +33 6 80 13 47 94 - contact : mireille-teillet-travers@artisans-du-soi.com
Entreprise individuelle n° SIRET : 499 857 175 00024 - code NAF (APE) 8559B – N° TVA FR37499857175
www.artisans-du-soi.com

Chaque sous-traitant fait l'objet d'une sélection, de développement et d'évaluation afin de l'inscrire dans les critères de qualité du prestataire et dans sa démarche permanente d'amélioration continue.

Chaque sous-traitant s'engage également dans le cadre de son contrat à respecter les critères de qualité du prestataire, ainsi que la clause de confidentialité et de protection et accès aux informations à caractère personnel.

Ce contrat est à disposition des clients qui en feront la demande.

REGLEMENT INTERIEUR POUR LE DEROULEMENT DES FORMATIONS

Le règlement intérieur du prestataire est disponible sur demande et accessible sur son site internet.

Pour des prestations en intra-entreprise, c'est le règlement intérieur du client qui s'applique pour garantir la santé et la sécurité des stagiaires.

CONDITIONS D'ANNULATION OU D'ABSENCES

OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

La responsabilité du prestataire ne peut pas être engagée en cas d'inexécution, de mauvaise exécution ou encore de retard dans l'exécution de ses obligations, qui serait due, soit au fait du client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

En cas de manquement par le client à l'une quelconque de ses obligations, le prestataire peut demander la résolution du contrat sans préjudice de dommages et intérêts.

En cas de force majeure, les obligations du prestataire relatives à ses activités de formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

REPORT OU ANNULATION DE LA FORMATION DU FAIT DU PRESTATAIRE

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, le prestataire doit rembourser au client les sommes indûment perçues de ce fait.

ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION DU FAIT DU CLIENT

Mireille Teillet-Travers,

Organisme de formation, enregistré sous le numéro 82 69 12760 69 par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
8, rue de la Quarantaine – 69005 Lyon - Tel : +33 6 80 13 47 94 - contact : mireille-teillet-travers@artisans-du-soi.com
Entreprise individuelle n° SIRET : 499 857 175 00024 - code NAF (APE) 8559B – N° TVA FR37499857175
www.artisans-du-soi.com

En cas de renoncement par le client à l'exécution d'une prestation dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation, le client s'engage au versement de 50% du montant global de la prestation à titre de dédommagement, 100% si l'annulation a lieu 48 avant la date de démarrage de la prestation. Des dispositions particulières peuvent être mentionnées en lieu et place de ces conditions générales dans la convention de formation qui engage le client et le prestataire.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de pris en charge par l'OPCO.

Dans le cas où le client utiliserait les services d'un organisme payeur (OPCO...), le client s'acquittera de tous les frais de formation qui ne seraient pas pris en charge par l'OPCO, pour quelque raison que ce soit, y compris des séances annulées ou l'absence de stagiaires. Le client veillera au bon règlement du prestataire par l'OPCO.

CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT

CONDITIONS FINANCIERES

Les conditions financières définies dans la convention ou contrat de formation correspondent à la mise à disposition des moyens pédagogiques (formateur, méthodes, supports...) nécessaires à la réalisation de la prestation. La défection d'un ou plusieurs stagiaires ne peut pas entraîner la réfaction du prix fixé.

La facturation des prestations s'effectue :

- A l'issue de la prestation si celle-ci s'effectue sur une durée de moins d'un mois
- Après chaque étape de la prestation si celle-ci s'étale sur plusieurs mois

Les éventuels frais de déplacement et de chancellerie des intervenants du prestataire sont à la charge du client, sur justificatifs ou barème fiscal en vigueur pour les déplacements en voiture. Des dispositions particulières peuvent être mentionnées dans la convention ou le contrat de formation.

Le règlement s'effectue à réception des factures, sauf mention particulière dans la convention ou contrat de formation.

Dans le cas où le client utiliserait les services d'un organisme payeur (OPCO...), le client s'acquittera de tous les frais de formation qui ne seraient pas pris en charge par l'OPCO, pour quelque raison que ce soit, y compris des séances annulées ou l'absence de stagiaires. Le client veillera au bon règlement du prestataire par l'OPCO.

RETARD DE PAIEMENT

Mireille Teillet-Travers,

Organisme de formation, enregistré sous le numéro 82 69 12760 69 par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
8, rue de la Quarantaine – 69005 Lyon - Tel : +33 6 80 13 47 94 - contact : mireille-teillet-travers@artisans-du-soi.com
Entreprise individuelle n° SIRET : 499 857 175 00024 - code NAF (APE) 8559B – N° TVA FR37499857175
www.artisans-du-soi.com

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours « fin de mois » à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

REGLEMENT DES LITIGES, DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Toute réclamation doit être adressée à Mireille Teillet-Travers.

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant le tribunal compétent de Lyon, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Mireille Teillet-Travers,

Organisme de formation, enregistré sous le numéro 82 69 12760 69 par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
8, rue de la Quarantaine – 69005 Lyon - Tel : +33 6 80 13 47 94 - contact : mireille-teillet-travers@artisans-du-soi.com
Entreprise individuelle n° SIRET : 499 857 175 00024 - code NAF (APE) 8559B – N° TVA FR37499857175
www.artisans-du-soi.com

